

Analyse et propositions pour la gare Matabiau et ses abords

Date : 21.01.2021

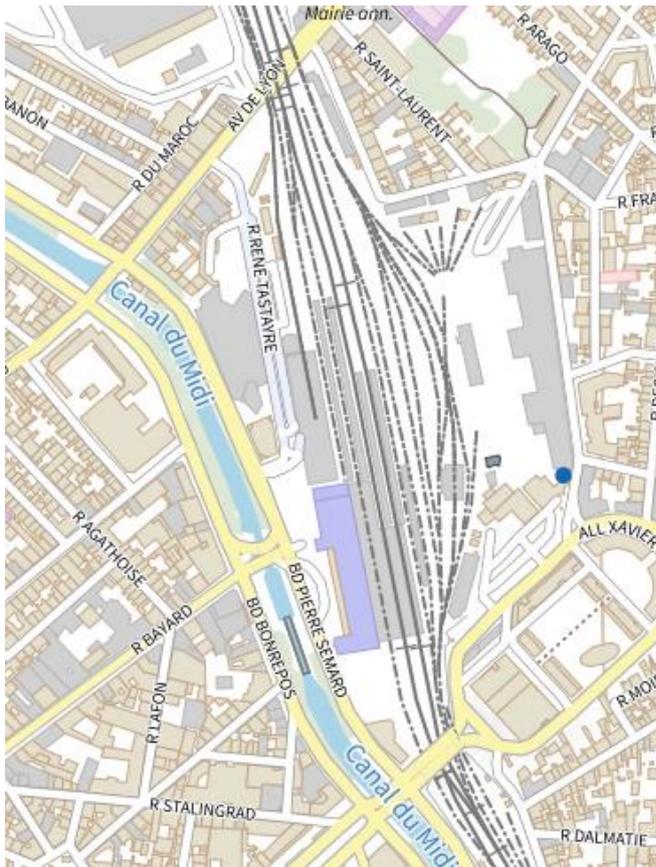
Contributeurs : membres 2P2R

Table des matières

1	Périmètre d'étude :	1
2	Les points positifs	2
3	Les axes d'amélioration	2
3.1	Parvis : améliorer la lisibilité du cheminement cyclable	2
3.2	Pont Matabiau : ajouter la traversée cyclable et piétonne	3
3.3	Prendre en compte la traversée cyclable rue Tastayre	4
3.4	Créer une vraie Zone 30	4
3.5	Boulevard Semard	5
3.5.1	Améliorer les déplacements piétons cyclistes (au niveau de la Gare Routière)	5
3.5.2	Améliorer les marquages après la gare (parvis - pont Riquet)	6
3.5.3	Rendre la Voie Verte fonctionnelle	6
3.6	Améliorer le cheminement vélo (Pont du 19 mars 1962)	7
3.7	Signaler l'accès à la Vélostation Matabiau	7
3.8	Accroître l'offre stationnement vélo	8
3.9	Juguler le stationnement illicite automobile	8
3.10	Requalifier le Pont Pompidou	9
3.11	Réaliser les aménagements de voirie manquants	10
3.12	Normaliser le sens de circulation du canal	10
3.13	Rendre les quais accessibles aux vélos	11
4	Synthèse	11

1 Périmètre d'étude :

- 2 rives du Canal entre le Pont Matabiau et le Pont Riquet (aussi appelé Pont Pompidou)
- Parvis piéton
- Partie de l'Avenue de Lyon pour accéder au dépose-minute
- Dépose-minute
- Vélo-station



2 Les points positifs

Auparavant, la zone autour de Matabiau était en forte tension, en particulier aux heures de pointes : stationnement en double-file, congestion routière, coups de klaxon...

Les piétons et les cyclistes éprouvaient de sérieuses difficultés à cheminer.

Depuis que le parvis a pris forme en 2019-2020, plusieurs progrès sont notables :

- La circulation automobile est jugulée de manière significative
- Les piétons peuvent cheminer avec beaucoup moins de contrainte
- Idem pour les cyclistes
- Le lieu est plus convivial, plus apaisé
- Quelques arbres ont été plantés, l'esthétique y a gagné
- Un nouvel accès par l'avenue de Lyon est ouvert

Même si le bilan est largement positif par rapport à la situation antérieure, nous développons ci-après les points à traiter.

3 Les axes d'amélioration

3.1 Parvis : améliorer la lisibilité du cheminement cyclable

A plusieurs endroits, le cycliste n'est pas guidé et ne sais pas vraiment où aller, en particulier sur le parvis

Un panneau "cycliste ralentissez" est présent, sans que le cycliste ne comprenne bien quel itinéraire est concerné.

En dehors de ce panneau, il n'y a pas d'informations à l'attention des cyclistes ou piétons: gare, vélo station, avenue de Lyon, rue Bayard, Maison du Vélo...

Des **totems vélos** fonctionnels permettraient de mieux cerner les flux.



▶ **Proposition 1: marquage au sol pour matérialiser les cheminements**

▶ **Proposition 2: ajout de panneaux indicateurs pour cyclistes et piétons et de totems vélos**

3.2 Pont Matabiau : ajouter la traversée cyclable et piétonne

Quand le cycliste se dirige vers la gare, en venant des Minimes, il ne dispose pas de traversée cyclable directe. Il y a donc interruption de la Voie Verte. (direction tout droit sur la photo ci-après)

Le cycliste est obligé de faire un détour contre-intuitif pour traverser ce pont ; ce n'est ni fluide ni pratique.

Remarque : tous les plans présentés prévoyaient l'aménagement de cette traversée, il y a donc eu une modification majeure du projet après la concertation.



Idem pour le cheminement piéton

► Proposition : créer la traversée piétonne et cyclable manquante

3.3 Prendre en compte la traversée cyclable rue Tastayre

Dans la présentation initiale du projet, une diapo indiquait clairement un cheminement cyclable de chaque côté de la rue Tastayre (dépose-minute).

A la réalisation :

- aucun aménagement cyclable.
- 4 voies exclusivement pour automobiles
- Un trottoir où se cotoient piétons, cyclistes et voyageurs ; il y a même un goulet d'étranglement au niveau de la barrière (potelet sur trottoir)

Outre le fait que la loi LOM (ex LAURE) n'est pas respectée ici, c'est très gênant pour les usagers non motorisés :

- Les cyclistes sont contraints d'emprunter le trottoir, ils doivent donc légalement descendre de leur vélo et le pousser sur plusieurs dizaines de mètres
- En pratique, certains cyclistes roulent sur le trottoir (même si c'est interdit) ; la situation engendre donc des conflits entre usagers, en particulier aux heures de pointe.

Cette disposition vise probablement à empêcher les 2RM de passer mais en pratique ils passent quand même.



► Proposition : créer un cheminement cyclable continue de l'avenue de Lyon au parvis Matabiau.

Par exemple, en réduisant de 4 à 3 le nombre d'accès automobile.

3.4 Créer une vraie Zone 30

Il existe une limite ponctuelle à 30km/h. Mais il y a du trafic piéton au-delà.



► Proposition : créer une zone 30 des 2 côtés du canal entre le Pont Matabiau et le Pont Riquet

3.5 Boulevard Semard

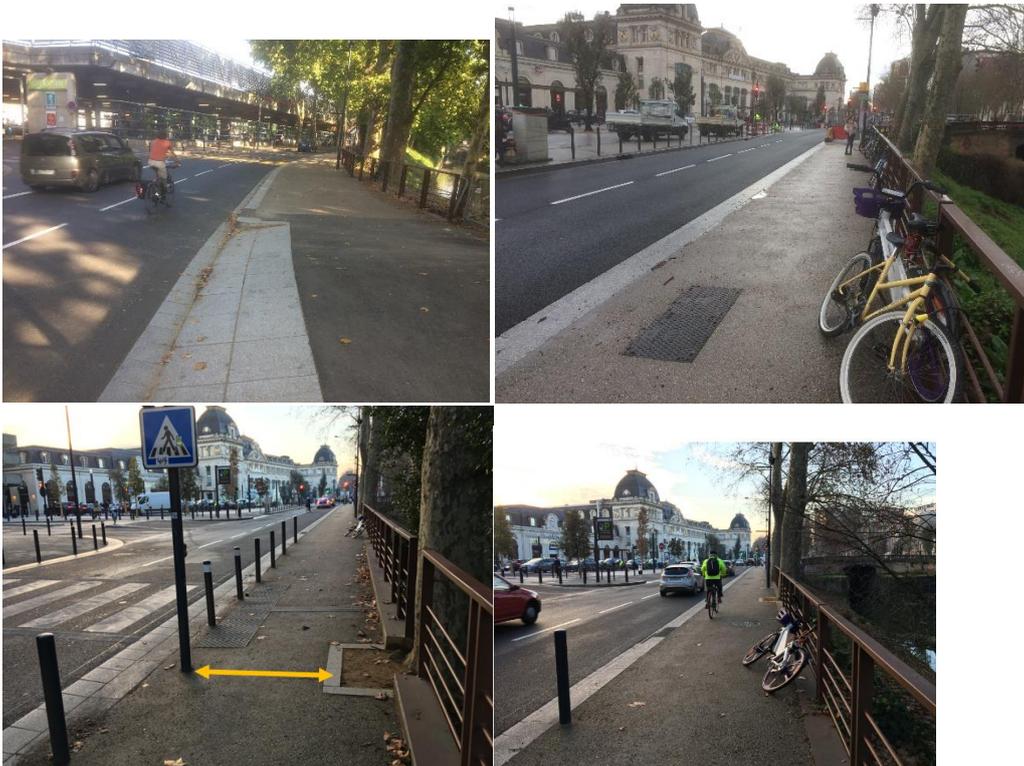
3.5.1 Améliorer les déplacements piétons cyclistes (au niveau de la Gare Routière)

La Voie Verte Bd Semard n'est pas réglementaire :

- Largeur variable jusqu'à 2.70 m et même ponctuellement 1m80 (en jaune ci-dessus) ; alors que le minimum légal est de 3.0 m, et même 3.5m en zone dense.
- arrêt de bus sur la voie verte
- pas de séparation avec la chaussée

Il s'agit plutôt dans les faits d'un « trottoir partagé » qui suscite parfois des conflits d'usages et qui crée des risques d'accidents.

Remarque : l'existence de cette Voie dite « Verte » semble être un contournement de la Loi LOM.



L'aménagement étant neuf, il semble inenvisageable de le refaire. La seule idée d'amélioration serait de réserver la voie de droite au bus + vélo. Ainsi la grande majorité des cyclistes emprunterait la chaussée ; alors que les cyclistes débutants continueraient d'utiliser le « trottoir partagé » avec une vitesse modérée.

► **Proposition : voie de droite à réserver au bus + vélo**

3.5.2 Améliorer les marquages après la gare (parvis - pont Riquet)

La bande cyclable à gauche a été effacée alors qu'elle est utile.



A l'approche du Pont Riquet, il existe 3 voies avec une bande cyclable au milieu. Ce n'est pas rassurant pour les cyclistes.



► **Proposition : réserver la voie de droite au bus + vélo**

► **Proposition : retracer la Bande Cyclable effacée**

3.5.3 Rendre la Voie Verte fonctionnelle

Un panneau indique une Voie Verte. Mais quel est son emplacement exact ?

En cohérence avec le paragraphe précédent, l'évolution pourrait être la suivante :

- cheminement le plus près du canal (à droite sur la photo) : à réserver aux piétons
- voie la plus à droite sur la chaussée : à réserver au bus+vélo



► **Proposition : réaliser un aménagement cyclable fonctionnel**

3.6 Améliorer le cheminement vélo (Pont du 19 mars 1962)

Quand le cycliste vient de ce pont à vélo, il ne sait pas exactement où aller.



► **Proposition : matérialiser la traversée cyclable pour aller vers la vélostation / rue Tastayre**

De même pour le cycliste dont le trajet est parallèle au canal.



► **Proposition : matérialiser la traversée cyclable parallèle au passage piéton**

3.7 Signaler l'accès à la Vélostation Matabiau

L'accès à la vélostation en venant de l'avenue de Lyon n'est pas signalé, contrairement au Parking Auto :



Idem quand le cycliste arrive du parvis, pas de signalisation pour les cyclistes. Il y a même un sens interdit sans panneau DSC.



Il s'agit pourtant de la plus grande vélostation de la région.

► **Proposition : indiquer/baliser l'accès à la vélostation avec de grands panneaux.**

3.8 Accroître l'offre stationnement vélo

Les arceaux disponibles sont proches de la saturation.



► **Proposition : prévoir un plan d'augmentation du nombre de stationnements vélo.**

3.9 Juguler le stationnement illicite automobile

Quotidiennement, certains automobilistes continuent leur mauvaise pratique de stationnement en double-file pour déposer leurs passagers. Peut-être certains ignorent l'existence du dépose-minute avenue de Lyon.



► **Proposition : Un meilleur signalement du dépose-minute serait pertinent.**

► **Proposition : Une verbalisation du stationnement illicite est également nécessaire.**

On peut observer que le stationnement Moto n'est pas pris en compte. Des motos sont garées de manière illicite alors que les emplacements payants sont vides.



3.10 Requalifier le Pont Pompidou

Les voitures disposent de 3+2 voies et un zébra central. Les traversées sont donc longues pour les piétons. De plus, les piétons et cyclistes se partagent un trottoir.

Il serait bienvenu de rétablir un certain équilibre.



► **Proposition : Passer à 2 voies au lieu de 3 et réaffecter la largeur d'une voie aux modes actifs.**

De plus, il serait bien de pouvoir aller de ce pont à la gare par un itinéraire sans traversée de chaussée.

► **Proposition : discuter d'une voie cyclable bidirectionnelle de ce pont vers le Boulevard Semard jusqu'à la gare.**

3.11 Réaliser les aménagements de voirie manquants

Autour de la gare, certains panneaux **M12** et **SAS vélo** ont été mis en œuvre.

C'est appréciable mais il en manque un certain nombre. Exemple SAS présent Pont Matabiau, mais absent Bd des Minimes



De même, certains **double-sens cyclables** sont oubliés.



► **Proposition : systématiser les SAS vélo aux feux rouges**

► **Proposition : systématiser les panneaux M12**

► **Proposition : systématiser les double-sens cyclable**

3.12 Normaliser le sens de circulation du canal

Historiquement, on roule à gauche sur une portion du canal entre Guilheméry et l'Embouchure. Et on change de côté à ces deux endroits. Cela génère des inconvénients pour toutes les catégories d'usagers: Transports en Commun, automobilistes, cyclistes, piétons :

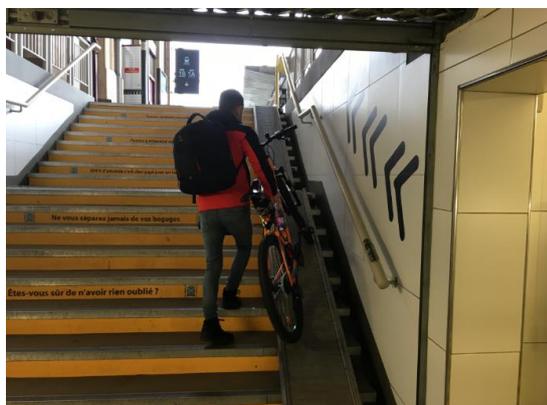
- 2 points noirs de congestion (Guilheméry et l'Embouchure) avec des ramifications autour, parfois sur l'ensemble du canal
- Dépose des passagers de bus du mauvais côté ; notamment au niveau de la gare où les voyageurs sont obligés de traverser la chaussée

Il existe un projet de rétablir le même sens de circulation classique (roulage à droite) sur toute la longueur du canal. Il faudrait passer du projet à la réalisation.

► **Proposition : réaliser la normalisation du sens de circulation le long du canal**

3.13 Rendre les quais accessibles aux vélos

Un escalier dans la gare est prévu pour les vélos et les bagages. Mais pas les autres.



► **Proposition : ajouter le même dispositif aux autres escaliers utilisés par les cyclistes**

4 Synthèse

réf	Point d'amélioration	prioritaire
3.1	Parvis : améliorer la lisibilité du cheminement cyclable	X
3.2	Pont Matabiau : ajouter la traversée cyclable et piétonne	X
3.3	Prendre en compte la traversée cyclable rue Tastayre	X
3.4	Créer une vraie Zone 30	
3.5.1	Boulevard Semard / Améliorer les déplacements piétons cyclistes (au niveau de la Gare Routière)	
3.5.2	Boulevard Semard / Améliorer les marquages après la gare (parvis - pont Riquet)	
3.5.3	Boulevard Semard / Rendre la Voie Verte fonctionnelle	
3.6	Améliorer le cheminement vélo (Pont du 19 mars 1962)	
3.7	Signaler l'accès à la Vélostation Matabiau	
3.8	Accroître l'offre stationnement vélo	X
3.9	Juguler le stationnement illicite automobile	
3.10	Requalifier le Pont Pompidou	
3.11	Réaliser les aménagements : M12, SAS, DSC	
3.12	Normaliser le sens de circulation du canal	
3.13	Rendre les quais accessibles aux vélos	X